

Jean-Baptiste André Godin à Ernesto Teodoro Moneta, 4 octobre 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (26)

Collation 3 p. (185r, 186r, 187v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Ernesto Teodoro Moneta, 4 octobre 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52189>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 octobre 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Moneta, Ernesto Teodoro \(1833-1918\)](#)

Lieu de destination Milan (Italie)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la coopération. Godin estime qu'on a fait jusqu'ici de la coopération à rebours en privilégiant les coopératives de consommation plutôt que les coopératives de production. Il transmet à Moneta le numéro du *Devoir* contenant le bilan de la Société du Familistère. Il souhaite que Moneta propose au congrès de Milan que le bureau central des sociétés coopératives de chaque nation publie la liste des adresses de toutes les sociétés coopératives qu'il connaît pour permettre aux producteurs de se mettre en relation avec les consommateurs, proposition qui n'a pu trouver place au congrès de Lyon.

Mots-clés

Coopération

Œuvres citées« Société du Familistère de Guise. Comptes rendus et rapports annuels. Assemblée générale ordinaire », *Le Devoir*, t. 10, n° 422, 10 octobre 1886, p. 641-652. [En ligne :

<https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/644/100/838/0/0>, consulté le 21 novembre 2023]

Événements cités

- [Assemblée générale ordinaire de la Société du Familistère de Guise \(3 octobre 1886, Guise\)](#)
- [Congrès des sociétés coopératives italiennes \(10-14 octobre 1886, Milan\)](#)
- [Congrès national des sociétés coopératives de consommation \(19-22 septembre 1886, Lyon\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Monsieur et cher copréte.

Je ne suis pas enthousiaste du système coopératif tel qu'il a été compris jusqu'ici. Car à mes yeux, en Angleterre comme en France, on a fait de la coopération à rebours en partageant les bénéfices réalisés sur les produits, entre les vendeurs et les consommateurs; lorsque, au contraire, les besoins sociaux de toutes les nations civilisées sont de faire que ces bénéfices tournent au profit des travailleurs, c'est à dire de ceux qui ont créé les produits mêmes.

C'est de cette manière que l'Association du Familistère fait de la coopération, mais avec le sentiment de justice de faire arriver les profits entre les mains des travailleurs et non pas entre elles des consommateurs.

— Je recommande à toute votre attention

M. Monette directeur des école.

le numéro du Dernier que vous recevrez
dimanche prochain. Il contiendra le bilan
du dernier exercice de la société du Familistère
et ce bilan répond ^{en partie} à toutes les questions
posées dans la "sépia d'admission" qui ter-
mine la convocation au congrès coopératif
de Milan.

Je serais heureux de vous voir proposer
à ce congrès que le bureau central des
sociétés coopératives de chaque nation,
tel que celui formé à Paris l'an dernier
et tout autre, fussent mis en demeure de
publier la liste et les adresses de toutes les
sociétés coopératives à leur connaissance et
d'en faire gratuitement la distribution
aux sociétés mêmes.

Je pense que ce serait rendre un grand
service à la cause des classes ouvrières
que de permettre aux producteurs de se
mettre ainsi en relations directes avec les

consommateurs, puisque les sociétés coopératives sont des entités d'approvisionnements constitués au profit des consommateurs eux-mêmes.

Un mauvais révolutionnaire fait que cette proposition n'a qu'une place dans les objets examinés au congrès de Lyon. Je serais heureux de voir qu'à Milan la question fut envisagée sous un jour plus large et plus démocratique.

Veuillez agréer, cher Monsieur et confère, l'assurance de toute ma cordialité

Godin